



Dans le cadre du programme Qualité exclusif à MyProprio, votre conseiller s'engage formellement à respecter les engagements ci-dessous:

Conformément aux normes de qualité MyProprio, aux devoirs et obligations prévus par la loi Hoguet du 2 janvier 1970 qui régit l'activité de l'agent immobilier, je m'engage à :

1/ Faire une estimation de votre bien au prix marché sur la base d'une étude comparative de marché

2/ Promouvoir la vente entre particuliers en vous accompagnant

3/ Obtenir la collaboration de l'ensemble des conseillers MyProprio pour vendre votre bien

4/ Offrir le maximum de visibilité à votre bien

5/ Etre disponible et assurer la coordination des appels et des visites d'acheteurs qualifiés

6/ Vous fournir un suivi d'activités en temps réel de votre bien via notre interface

7/ Vous tenir informé des tendances immobilières de votre secteur

8/ Vous faire bénéficier de mon réseau d'experts et de professionnels spécialisés

9/ Vous présenter toutes les offres d'achat des acheteurs et vous assister tout au long des négociations

10/ Coordonner rdv notaires et vous y accompagner.

